

Ecole Saint-Joseph de Bois-de-Breux
Rue de Herve 667
4030 Grivegnée
Direction : M. JB Blaise
☎ 04/365 00 82 – 0473/760690
✉ directionstjosephbdb@gmail.com
jeanbenoit.blaise@saintjosephboisdebreux.be
🌐 <http://www.saintjosephboisdebreux.be>



Bois-de-Breux, le 17 novembre 2023

Chers parents bonjour,

Comme chaque fois, au travers de cette newsletter, je vous communique l'actualité relative à notre école. Je vous remercie pour l'accueil que vous réservez régulièrement à cette communication.

Tout d'abord, je vous rappelle que la semaine prochaine, le jeudi 23 et le vendredi 24, tous les membres de l'équipe des enseignantes et enseignants seront en formation. Les cours seront donc suspendus ces deux journées. Si vous n'avez pas la possibilité de garder votre enfant, nous pourrions l'accueillir en garderie. Toutefois, dans ce cas, il est nécessaire que votre enfant y soit inscrit. Vous avez reçu, à cet effet, une lettre comprenant un talon d'inscription. Pour les distraits, je vous place une copie de ce pli en annexe à cette newsletter. Merci de remettre, le cas échéant, ce talon au. à la titulaire de votre enfant ce lundi 20 novembre au grand plus tard. Nous avons besoin de savoir combien d'élèves se présenteront afin de prévoir l'encadrement nécessaire. Merci de votre compréhension !

Déjà maintenant, nous commençons à préparer la fête de Noël. Deux chorales sont constituées : l'une avec les élèves de P1 et P2 et l'autre avec les plus grands, de la P3 à la P6. Nous tenons à saluer tous les élèves qui prennent cet engagement. Comme tout engagement, il y aura des jours où on aura peut-être moins envie de venir répéter. Dans ces moments-là, le jeune choriste devra faire preuve de courage et de force de caractère. C'est aussi à ce moment-là qu'il aura besoin de vous et de vos encouragements. Et ce sera alors un bel apprentissage !

Les deux chorales se produiront le mercredi 20 décembre vers 18h00 à l'église de Bois-de-Breux. Bloquez donc cette date dans votre agenda : le spectacle présenté a toujours été splendide !

Bien sûr, des informations complémentaires à ce sujet vous parviendront en temps voulu.

Depuis le retour des congés de la Toussaint, la cour du 667 a été légèrement reliftée : des lignes sont apparues au sol, des panneaux ont fleuri à différents endroits sur les murs, ... Nous avons donc appliqué nos nouvelles règles de vie dans la cour et tout semble bien se passer. Cette nouvelle stratégie, si elle n'a pas l'effet d'une baguette magique (nous ne sommes pas à Poudlard !), semble efficace et améliore le bien-être dans la cour. Comme prévu, si nécessaire, nous ferons évoluer encore ces règles du vivre-ensemble.

Très récemment, nous avons été appelés à utiliser un nouvel outil fourni par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence : le DAccE. Derrière cet acronyme se cache le Dossier d'Accompagnement de l'Elève. Seuls les élèves qui font partie du tronc commun (de la classe d'accueil à la P4) sont concernés par ce DAccE.

Vous avez, à ce sujet, reçu une lettre explicative au format papier. D'autres informations sont aussi consultables sur le site de l'école : sur la page d'accueil, il suffit de cliquer sur l'onglet « DAccE ». Derrière cet onglet, vous trouvez des liens qui vous donnent accès à la lettre distribuée, à l'information de la FWB ou à un site vous présentant comment créer et vous connecter à votre compte « Mon espace ». A partir de leur compte « Mon espace », les parents qui ont un enfant scolarisé dans les classes concernées pourront avoir accès au DAccE de leur enfant.

N'hésitez donc pas à vous connecter !

Plusieurs parmi vous ainsi que les membres de l'Association des Parents sont venus vers moi pour me demander si nous allions recommencer la distribution des soupes, dans les classes, sur le temps de midi, comme cela se faisait avant la période de la pandémie. C'était, par ailleurs, aussi une volonté de notre part.

Toutefois, la législation qui définit ce que l'on appelle les avantages sociaux* nous interdit de procéder à cette distribution. Fournir gratuitement des aliments aux élèves est considéré comme un avantage social. Or, et ce afin de garantir l'équité entre les réseaux d'enseignement, les Pouvoirs Organisateurs des écoles libres (comme la nôtre) ne peuvent fournir d'avantages sociaux sous peine de perdre ceux dont ils bénéficient déjà. La gratuité de nos garderies du matin et de la fin de journée est un avantage social que nous recevons de la Ville de Liège. La distribution de soupe pourrait donc remettre cet avantage en question.

Nous nous voyons donc contraints d'abandonner cette idée qui nous tenait pourtant à cœur : nous le regrettons et en sommes bien désolés.

Enfin, Mme Anne-Cécile, notre puéricultrice et surveillante du matin au 653, m'a demandé de vous faire suivre une petite demande : elle est à la recherche de perles pour pouvoir bricoler des boules de Noël avec les élèves qui fréquentent la garderie. Si vous avez donc quelques perles qui roulent au fond d'un tiroir, n'hésitez pas à les lui amener !

Je vous remercie de m'avoir lu et vous souhaite un excellent week-end !

M. JB Blaise,

* Décret du 07/06/2001 relatif aux avantages sociaux

Ecole Saint-Joseph de Bois-de-Breux

Rue de Herve 667

4030 Grivegnée

Direction : M. JB Blaise

☎ 04/365 00 82 – 0473/760690

✉ directionstjosephbdb@gmail.com

jeanbenoit.blaise@saintjosephboisdeboux.be

🌐 <http://www.saintjosephboisdeboux.be>



Liège, le 10 novembre 2023

Chers parents bonjour,

Comme précisé dans le calendrier de l'année (http://www.saintjosephboisdeboux.be/wa_files/2023-2024_20Calendrier_2023-24.pdf), les enseignant.e.s de l'école seront en formation continue obligatoire ces jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023. Les cours seront donc suspendus ces deux jours pour toutes les classes de l'école.

Si vous n'avez aucune possibilité de garde, nous assurerons une garderie payante. Une participation financière sera demandée lors d'une prochaine facturation et ce, afin de contribuer aux frais liés à cette organisation. Le cas échéant et afin que nous puissions nous organiser, pourriez-vous rendre, pour ce vendredi 17 novembre, le talon ci-dessous, dûment complété au titulaire de votre enfant ?

Je vous remercie pour votre compréhension et votre collaboration.

Bien cordialement,

M. JB Blaise,



Je soussigné.e,, responsable de :,

.....,

.....,

inscrit mon (mes) enfant(s) à la (aux) garderie(s) suivante(s) :

Jeudi 23/11	Matin	<input type="checkbox"/>	3€ pour 1 enfant - 4,50€ pour 2 enfants
	Après-midi	<input type="checkbox"/>	3€ pour 1 enfant - 4,50€ pour 2 enfants
	Journée	<input type="checkbox"/>	4€ pour 1 enfant – 6€ pour 2 enfants – 7,50€ pour 3 enfants
Vendredi 24/11	Matin	<input type="checkbox"/>	3€ pour 1 enfant - 4,50€ pour 2 enfants
	Après-midi	<input type="checkbox"/>	3€ pour 1 enfant - 4,50€ pour 2 enfants
	Journée	<input type="checkbox"/>	4€ pour 1 enfant – 6€ pour 2 enfants – 7,50€ pour 3 enfants

Signature